

2010-2015

Plan institutionnel de la réussite
Outil de mise en oeuvre



Direction des études

MAI 2010

Le Plan institutionnel de la réussite découle et s'inscrit en cohérence avec les orientations 1 et 2 retenues du Plan stratégique 2010-2015 du Cégep de Jonquière. Particulièrement issus de ces orientations, des défis collectifs et des voies d'action ont été ciblés. Ce document de synthèse met en valeur la place accordée aux acteurs concernés par le Plan institutionnel de la réussite 2010-2015. Il précise le contexte de réalisation, les rôles et les responsabilités des acteurs concernés, les orientations retenues, le suivi à mettre en œuvre ainsi que les conditions essentielles entourant l'application du plan de la réussite.

Contexte de réalisation

Dans l'élaboration du Plan stratégique, le Cégep de Jonquière a su canaliser la réflexion collective afin de définir une mission, des valeurs et des orientations largement partagées par la communauté collégiale et par ses partenaires. Son élaboration est donc le fruit d'un vaste exercice collectif soit une consultation portant sur la mission, la vision, les valeurs, les orientations et les voies d'action. Cet exercice de mobilisation s'est échelonné sur une année complète. Le *Plan stratégique 2010-2015* du Cégep de Jonquière a été adopté le 27 janvier 2010 lors de la séance régulière du conseil d'administration.

Découlant des orientations 1 et 2 du *Plan stratégique*, le défi du *Plan institutionnel de la réussite* est de tenir compte des nouvelles valeurs des élèves, de leur mode de vie et d'apprentissage ainsi que de l'influence des facteurs socioéconomiques afin de favoriser la réussite éducative et la diplomation du plus grand nombre sans toutefois compromettre la qualité de la formation. La réussite éducative est une dynamique multidimensionnelle orchestrée par l'exercice des rôles et des responsabilités des différents acteurs concernés.

Rôles et responsabilités des acteurs concernés

L'élaboration se doit d'être orchestrée par un nombre important d'acteurs concernés afin de s'assurer de son appropriation par l'ensemble de la communauté collégiale et de faire en sorte que la réussite éducative devienne une **responsabilité partagée collectivement**. La mise en œuvre du plan est un processus qui nécessite une appropriation et une concertation de tous : les enseignantes, les enseignants, les conseillères pédagogiques et les acteurs du milieu (services, départements, programmes et comités de programme).

L'élève est le premier artisan de sa réussite. Il doit s'engager et s'impliquer dans sa réussite éducative. Le plan de la réussite doit favoriser sa participation autant par les mesures et les moyens choisis que par l'engagement dans son projet d'études. Il est consulté par le biais de l'association étudiante.

L'enseignante et l'enseignant jouent un rôle de premier plan en matière de réussite, particulièrement dans sa relation pédagogique avec l'élève. De ce fait, ils sont associés à l'élaboration des constats, à la définition du diagnostic concernant les obstacles à lever, aux choix des actions à entreprendre favorisant la progression de l'élève vers sa réussite et à l'émission d'information pertinente susceptible d'aider l'élève à progresser dans son cheminement scolaire. Ils sont consultés par le biais des comités de programme.

Les départements et les programmes regroupent l'ensemble des enseignantes et des enseignants, principaux partenaires de la réussite éducative. Les différentes rencontres sont des moments de concertation privilégiés.

Les responsables de la coordination départementale ou de programmes permettent l'interrelation des différents acteurs en jeu dans la réussite éducative. Par le biais du comité de programme, ils établissent les priorités au sein du programme en matière de réussite et d'engagement de leurs élèves dans leur projet d'études. Ils favorisent la concertation pédagogique.

La conseillère et le conseiller pédagogiques produisent les indicateurs du niveau de réussite des élèves dans un programme. Elles soutiennent et guident par leur expertise les travaux du comité de programme. Elles favorisent la concertation des membres par une approche collaborative. Elles assurent conjointement avec les enseignantes et les enseignants impliqués dans le comité de programme le suivi des plans d'action.

Les responsables des centres d'aide et des ateliers de programme travaillent collectivement à la réussite des élèves dans un champ d'intervention spécifique ciblé. Ils travaillent conjointement avec l'aide pédagogique à l'apprentissage afin de bien identifier les problématiques, de s'ajuster aux besoins des élèves et de mettre en place les mesures susceptibles de favoriser la réussite.

Les comités de programme, définis par la PIEEP, favorisent l'approche programme et la concertation entre les divers intervenants : enseignantes et enseignants des programmes et des disciplines contributives, conseillères et conseillers pédagogiques et API. L'élève est relié à un programme d'études et le comité de programme par le biais des enseignants le représentant met en place des actions efficaces visant la réussite de l'élève. Pour ce faire, le comité de programme analyse ses indicateurs de réussite lors du processus d'évaluation continue annuelle et élabore un plan d'action. Il assure le suivi des actions afin de réagir rapidement aux changements.

Les services et tous les intervenants répondent à des besoins individuels et collectifs afin d'aider et d'accompagner l'élève dans son cheminement et contribuent ainsi à leur réussite éducative (les API, APA, services adaptés, de psychologie et d'orientation, de santé, d'animation, d'aide financière, de placement, Mastera, etc.).

Les employées et les employés contribuent à un environnement propice à l'apprentissage.

La Direction des études offre le soutien nécessaire aux acteurs concernés pour l'application du Plan institutionnel de la réussite. Elle fait les représentations nécessaires auprès des autorités pour assurer la cohérence des différentes politiques.

La Direction des affaires étudiante est un acteur impliqué dans la réussite éducative par le biais de développement d'un sentiment d'appartenance envers l'institution et d'engagement de l'élève envers son projet de formation.

Orientations, défis et objectifs

ORIENTATION 1

(RÉUSSITE ÉDUCATIVE, PÉDAGOGIE ET PERSÉVÉRANCE)

Déployer une offre de formation favorisant la prise en charge, l'engagement et la réussite éducative des élèves

DÉFI : Conjuguer réussite éducative, pédagogie et persévérance

La concertation influence directement l'apprentissage des élèves
(Howden et Kopiec, 2002)

Éléments de contexte :

La compréhension de la réussite varie selon les individus et les secteurs d'enseignement et est souvent axée uniquement sur les taux de réussite. Or, la notion de réussite qu'entend promouvoir le Cégep de Jonquière comprend plusieurs autres dimensions. La réussite scolaire et le taux d'obtention du diplôme dans les délais prévus couvrent un aspect de la réussite, mais la réussite éducative prend aussi en compte les diverses dimensions de la vie de l'élève et son processus de développement. L'activité éducative s'exerce principalement dans les activités d'enseignement et d'apprentissage, mais aussi dans la vie étudiante et dans les services offerts aux élèves. Pour ce faire, il faut favoriser l'engagement de l'élève dans son projet de formation de même que dans les différentes activités du Collège.

OBJECTIFS

- 1 Mettre en œuvre des mesures différenciées d'aide à la réussite qui résultent d'un diagnostic propre à chaque programme d'études de même qu'aux disciplines ciblées.
- 2 Adapter la pédagogie selon les avancées et l'évolution de la recherche en matière d'éducation.
- 3 Implanter des mesures de valorisation et d'amélioration du français écrit et parlé.

ORIENTATION 2

(ACCESSIBILITÉ ET PROGRAMMES)

Favoriser l'accessibilité et la poursuite d'études collégiales pour le plus grand nombre

DÉFI : Attirer et diplômé les étudiants selon leurs particularités propres

Environ 45 % des garçons croient qu'il leur sera difficile ou très difficile de réaliser leurs aspirations scolaires idéales
(Écobes, 2008)

Éléments de contexte :

Au fil des ans, le Cégep de Jonquière a démontré sa capacité d'évoluer et de s'adapter à des exigences nouvelles. Les nouvelles règles d'admission au collégial, l'évolution du marché du travail, le recrutement d'élèves internationaux, de nouveaux profils d'élèves en émergence, les nouveaux besoins de formation continue et la précarisation du financement des programmes sont autant d'éléments qui commandent une vigie plus systématique et qui vont exiger de saisir rapidement les possibilités.

OBJECTIFS

- 4 Améliorer l'attraction et la rétention dans l'ensemble de nos programmes d'études.
- 5 Proposer des modèles d'organisation de la formation qui tiennent compte du contexte de vie des adultes.
- 6 Consolider, diversifier et renouveler l'offre de service selon les nouvelles réalités pédagogiques, sociales, économiques et régionales.
- 7 Assurer une articulation interordre qui favorise les continuums de formation.

Suivi

Ce plan favorise la mise en place de mesures diversifiées favorisant l'adaptation de celles-ci à des profils académiques différents chez les élèves et à des styles d'apprentissage multiples. Le plan doit favoriser une cohérence de même qu'une harmonisation des actions en considérant les pratiques pédagogiques existantes ainsi que les formes nouvelles et innovatrices à développer.

Le plan de réussite doit donc faire l'objet d'un suivi pertinent, constant et rigoureux. Un tel suivi implique le déploiement de mesures touchant la diffusion, la mise en œuvre, le pilotage ainsi que l'évaluation annuelle et l'actualisation du plan. Le pilotage du plan fait référence à une démarche d'analyse et d'appréciation de la réalisation des voies d'action convenues collectivement. Il s'appuie principalement sur une évaluation interne par les acteurs concernés. Ces derniers sont soutenus par un outil virtuel accompagnant la mise à jour régulière de l'avancement des travaux qui permet, par surcroît, de partager l'information à l'ensemble de la communauté. Cette façon de procéder soutient une réflexion en cours d'action et une amélioration continue des différentes facettes de l'organisation. Le suivi comprend également une évaluation annuelle du plan dont les résultats consignés sont observables au moment de leur évaluation (bilans annuels). Le suivi permet de s'ajuster rapidement.

Un comité de suivi de la réussite est mis sur pied pour jeter un regard critique sur le plan de la réussite et de relever les améliorations à apporter. Il examine les résultats obtenus en fonction du contexte d'élaboration, de la mise en œuvre des voies d'actions et des mécanismes de suivi propres à chaque programme ou discipline. Il se réunit deux fois par année.

Conditions

Les conditions essentielles à manifester pour la réalisation du plan de la réussite doivent se refléter dans l'une ou l'autre des deux orientations identifiées au plan par le biais d'une intégration quotidienne. L'ensemble de la communauté collégiale doit accorder un souci constant à la réussite éducative par les actions individuelles, concertées et harmonisées.

Elles doivent aussi se manifester par l'adhésion et la participation souhaitées des acteurs concernés, tels que l'élève lui-même, les enseignantes et les enseignants, les responsables de la coordination départementale et de programmes, les responsables des centres d'aide, les professionnelles et les professionnels, les comités de programme, les employées et les employés, les techniciennes et les techniciens œuvrant dans les départements et les programmes d'études.

La réalisation du plan de la réussite nécessite également l'élaboration de plans d'action spécifiques soutenus par les départements et par les programmes d'études. Des moyens d'action et des stratégies, en lien avec les problématiques identifiées et relevées par le programme, sont définis par le plan d'action. La mise en application du plan de la réussite revient à tous les acteurs concernés.

Une mise à jour des données favorise l'identification des problématiques dans chaque programme et permet d'établir des diagnostics pertinents. Pour ce faire, le Cégep a mis en place des processus d'analyse des données.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, la création d'un milieu de vie pour l'élève dans son programme d'études est primordiale. Cela suppose non seulement une relation enseignante ou enseignant-élève en classe et en dehors de la classe, mais des lieux physiques d'appartenance. Cela demande une connaissance des élèves, une diversification des mesures d'aide, une relation pédagogique et des activités scolaires à la périphérie du programme.